



**DOSSIER DE DEMANDE
DE SUBVENTION
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dossier de demande « manifestation sportive »

Identification

Raison sociale :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

Représentant légal

Prénom et nom du président :

Adresse (si différente du siège social) :

Courriel :

Téléphone :

Composition du bureau :

Président :

Secrétaire :

Trésorier :

Directeur

Prénom et nom du directeur :

Courriel :

Téléphone :

Dossier de demande « manifestation sportive »

Forme juridique

N°SIRET (obligatoire) * :

Code et intitulé de l'activité :

Objet de l'association :

Nombre d'adhérents :

* Si vous n'en avez pas, il faut le demander à la Direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (**INSEE Haute-Normandie – 8, quai de la Bourse – 76037 ROUEN Cedex – Tél : 02 35 52 49 11**)

Renseignements complémentaires

Agrément administratif : Oui Non

Type d'agrément

Attribué à

En date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? Oui Non

L'association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? Oui Non

Moyens humains

Nombre de salariés en CDI

Temps complet

Temps partiel

Soit en ETP (équivalent temps plein)

Nombre de salariés en CDD

Temps complet

Temps partiel

Soit en ETP (équivalent temps plein)

Dont nombre d'emplois aidés

Nombre de bénévoles

Personnel mis à disposition : oui non

Nombre

Montant estimatif

Moyens matériels

Moyens mis à disposition : oui non

Montant estimatif

Dossier de demande « manifestation sportive »

Personne chargée de l'action :

Nom et prénom :

Fonction :

Coordonnées :

Téléphone :

Courriel :

Nouvelle action

Renouvellement d'une action

Intitulé de l'action :

Présentation de l'action (contexte, impacts...) :

Étude du besoin réalisée
Précisez

Oui

Non

Travail en réseau (mutualisation des moyens avec les partenaires...)

Précisez

Oui

Non

Dossier de demande « manifestation sportive »

Objectifs de l'action :

Public cible (provenance, type et nombre de spectateurs) :

Nombre de compétiteurs attendu :

Lieu de réalisation de l'action :

Rayonnement géographique de l'action :

Date de mise en œuvre prévue :

Durée prévue :

Moyens mis en œuvre (humains et matériels) :

Prise en compte des critères de développement durable (tri des déchets, utilisation de produits locaux, consommation d'énergie raisonnée...)

Précisez :

En quoi votre action développe ou améliore le lien social (favorisation de l'intégration de nouveaux arrivants, des liens intergénérationnels, du public en situation de précarité, des jeunes adultes, de la prise en compte des personnes en situation de handicap...)?

Précisez :

Dossier de demande « manifestation sportive »

Renseignements particuliers

Manifestations sportives

Préciser le calendrier d'inscription : mondial européen national
inter-régional régional

Sans le cadre d'un championnat de France, s'il s'agit d'une finale ou d'une étape, ainsi que les lieux où se sont déroulées les autres étapes,

Si la manifestation donne lieu à la délivrance d'un titre (précisez lequel),

Les noms des pays ou régions représentés, le nombre et l'origine géographique des clubs et/ou athlètes participants,

Le suivi médiatique et l'impact pour le Département de la Manche

Autres renseignements particuliers que vous souhaitez indiquer

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Du

au

Montants

TTC

HT

Charges / Dépenses	Montant	Produits / Recettes	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74- Subventions d'exploitation	
Achats matières et fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Achats de marchandises			
61 - Services extérieurs		Région(s) :	
Locations			
Entretien et réparation		Département(s) :	
Assurance		Département de la Manche	
Divers			
62 - Autres services extérieurs			
Personnel extérieur à l'entreprise		Intercommunalité	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune	
Publicité, communication			
Déplacements, missions, réceptions		Organismes sociaux (détailler)	
Services bancaires			
Frais postaux et de télécommunication		Fonds européens	
Divers			
63 - Impôts et taxes		Autres établissements publics	
Impôts et taxes sur rémunération		Aides privées	
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales		75 - Autres produits de gestion Courante (ressources propres)	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements et aux provisions		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement		79 – Transferts de charges	
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Dons en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Bénévolat	
TOTAL		TOTAL	

La subvention de _____ représente _____ du total des produits :
(montant attribué / total des produits) x 100.

Dossier de demande « manifestation sportive »

Attestation sur l'honneur

Le renseignement de cette fiche est obligatoire pour toutes les demandes (initiales ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné(e), _____ (nom et prénom) représentant(e) légal(e) de la structure,

- déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- demande une subvention de _____ € ;
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire ou postal de la structure ;
- s'engage à dépenser directement la subvention ou demande l'autorisation de reverser un montant de _____ € à la ou les structure(s) suivante(s) :
- déclare le présent dossier de demande de subvention complet.

Fait, le _____ à _____

Signature

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service du conseil départemental auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Dossier de demande « manifestation sportive »

Pièces justificatives à fournir avec la première demande ou cas de modification :

Statuts de la structure
Le règlement intérieur
Copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration à la préfecture

Pièces justificatives obligatoires à fournir avec le formulaire :

Le dernier bilan et compte de résultats approuvé et rapport éventuel du commissaire aux comptes (obligatoire pour les associations ayant reçu un montant global de subvention supérieur à 153 000€)
Le compte rendu de la dernière assemblée générale de l'association et les rapports (d'activités, moral et financier) qui y ont été présentés.
Budget prévisionnel du club (année en cours)
un relevé d'identité bancaire
l'attestation d'assurance couvrant la manifestation

Envoi du dossier et des pièces justificatives

Par courrier :

Conseil départemental de la Manche
Service des sports et de la jeunesse
50050 SAINT-LÔ CEDEX

Contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'état

Sommaire

Références.....	2
Préambule.....	2
Engagements du contrat	3
Engagement n°1 : Respect des lois de la République.....	3
Engagement n°2 : Liberté de conscience.....	3
Engagement n°3 : Liberté des membres de l'association.....	3
Engagement n°4 : Egalité et non-discrimination.....	3
Engagement n°5 : Fraternité et prévention de la violence	4
Engagement n°6 : Respect de la dignité de la personne humaine	4
Engagement n°7 : Respect des symboles de la République	4
Signataires	4

Références

Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

Préambule

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la [loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](#) confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles [10-1](#) et [25-1](#) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage ... à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République ... », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

Engagements du contrat

Engagement n°1 : Respect des lois de la République

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

Engagement n°2 : Liberté de conscience

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

Engagement n°3 : Liberté des membres de l'association

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

Engagement n°4 : Egalité et non-discrimination

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

Engagement n°5 : Fraternité et prévention de la violence

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

Engagement n°6 : Respect de la dignité de la personne humaine

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

Engagement n°7 : Respect des symboles de la République

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Signataires

Fait à, le

Prénom et nom du signataire